

Allongement de la durée du congé de paternité

Article 35 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021



Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021

7 jours de congés obligatoires

3 de naissance et 4 de paternité



21 ou 28 jours de congés de paternité

pris à la suite ou ultérieurement

28 jours au total ou 35 jours en cas de naissances multiples

1

INDEMNISATION EN CAS DE NAISSANCE SIMPLE



Sécurité sociale
congé de paternité

25 jours



Employeur
congé de naissance

3 jours

2

INDEMNISATION EN CAS DE NAISSANCES MULTIPLES



Sécurité sociale
congé de paternité

32 jours



Employeur
congé de naissance

3 jours

